



Compte administratif 2019

Note synthétique

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le budget de la commune comporte deux sections : fonctionnement et investissement.

Chaque section doit être en équilibre, en dépenses et en recettes.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Il a été adopté lors du conseil municipal du 16 juillet 2020.

Les résultats de 2019 s'établissent comme suit :

	2019	2018
Résultat de fonctionnement	5 485 608,71	4 843 151,81
Résultat d'investissement	-2 278 151,30	-3 548 203,62
Résultat global de clôture	3 207 457,41	1 294 948,19

1. Section fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSES (en €)	RECETTES (en €)
011	Charges à caractère général	18 470 280,58	
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 135 786,87	
014	Atténuations de produits	33 487,00	
65	Autres charges de gestion courante	3 139 686,40	
66	Charges financières	3 140 754,86	
67	Charges exceptionnelles	63 010,74	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 076 946,67	2 473 401,94
002	Résultat reporté ou anticipé		1 294 948,19
013	Atténuations de charges		370 029,63
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2 970 883,54
73	Impôts et taxes		59 866 726,27
74	Dotations et participations		11 046 399,76
75	Autres produits de gestion courante		346 115,27
76	Produits financiers		43 176,67
77	Produits exceptionnels		133 880,56
TOTAUX		73 059 953,12	78 545 561,83

1.1. Recettes de fonctionnement

- ☞ La commune perçoit les impôts « ménages » :
 - la TH (taxe d'habitation) ;
 - la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ;
 - la TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties).
- ☞ La communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart perçoit :
 - la CFE (cotisation foncière des entreprises) ;
 - 26,5 % de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ;
 - une partie des IFR (impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux) ;
 - la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) ;
 - la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ;
 - la TH ;
 - la TFPB ;
 - la TFPNB et la TATFPNB (taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties) ;
 - le cas échéant la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- ☞ Le département de l'Essonne perçoit :
 - la TFPB ;
 - 23,5 % de la CVAE ;
 - une partie des IFR.
- ☞ La région Ile-de-France perçoit :
 - une partie des IFR ;
 - 50 % de la CVAE ;
 - la TASARIF (taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France).

- ✚ Certains établissements publics (dont la Société du Grand Paris) perçoivent les taxes spéciales d'équipement.
- ✚ L'Etat perçoit les frais de gestion et de dégrèvement.

Jusqu'en 2017, le SIARCE (Syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau) percevait la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties au titre de la participation fiscalisée de la commune pour la compétence « eau ».

Ces taux ont été intégrés à ceux de la commune en 2018, à la suite de transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération GPS (Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart), **sans impact sur le montant global de la taxe qui reste inchangé.**

Les taux d'imposition communaux 2019 sont restés identiques à ceux de 2018 (commune et SIARCE) :

	2019	2018
Taxe d'habitation	18,72 %	18,72 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,84 %	22,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	119,76 %	119,76 %

En 2019, la commune a notamment perçu les sommes suivantes :

- 25 417 988 € d'attribution de compensation de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;
- 29 764 924 € de contributions directes : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (hors rôles supplémentaires) ;
- 3 242 518 € de dotation globale de fonctionnement. La contribution au redressement des comptes publics, prélevée sur la dotation globale de fonctionnement, est pérennisée à 3 976 434 € par an ;
- 3 701 277 € au titre de la dotation de solidarité urbaine ;
- 2 203 593 € de recettes des prestations municipales ;
- 1 713 054 € au titre des fonds de péréquation : Fonds de compensation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF) ;
- 4 032 200 € d'autres recettes fiscales et assimilées : droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure, compensations fiscales ;
- 4 342 661 € d'autres recettes : remboursement de charges, subventions de fonctionnement, revenus des immeubles, produits exceptionnels.

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- 43 135 787 € de masse salariale. Sous déduction des recettes (mise à disposition de personnel, remboursements sur rémunérations et charges sociales, emplois aidés), la masse salariale 2019 s'établit à 41 958 914 € ;
- 18 470 281 € de charges d'exploitation : prestations de services, études, fluides, locations et charges locatives, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures, etc. ;
- 3 140 755 € de charges financières ;
- 1 565 000 € de subventions aux associations ;
- 860 000 € de subventions de fonctionnement au centre communal d'action sociale de Corbeil-Essonnes et à la caisse des écoles de Corbeil-Essonnes ;
- 33 487 € au titre du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF).

L'autofinancement de l'exercice s'est élevé à 10 562 556 €, amortissements et résultat exceptionnel inclus.

2. Section investissement

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSES (en €)	RECETTES (en €)
	<i>Dont restes à réaliser</i>	5 000 852,46	3 173 780,61
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 143 625,62	
021	Virement de la section de fonctionnement		
024	Produits des cessions d'immobilisation		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 473 401,94	5 076 946,67
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers et réserves	259 435,87	6 940 703,45
13	Subventions d'investissement	4 544,41	4 151 580,33
16	Emprunts et dettes assimilées	7 563 860,95	6 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	474 725,20	
204	Subventions d'équipement versées	93 074,90	
21	Immobilisations corporelles	2 118 009,30	
23	Immobilisations en cours	3 048 633,56	
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières	20 720,33	170 720,33
107	Rénovation urbaine - Montconseil	1 142 385,51	
109	Rénovation urbaine - Les Tarterêts	567 744,47	
112	Centre technique municipal	5 358,00	
113	Groupe scolaire Montagne des Glaises - Picasso	102 106,87	
122	Groupe scolaire Bd Henri-Dunant	1 427 530,18	
123	Rénovation de la MJC	2 493,43	
124	Nouveau centre administratif	567 887,69	
126	Action cœur de ville	75 492,00	
	Total des opérations d'équipement	3 890 998,15	
	TOTAUX	23 091 030,23	22 639 950,78

2.1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors restes à réaliser) se sont élevées à 22 639 951 € et sont constituées :

- des reports et excédents de l'exercice précédent ;
- des amortissements de l'exercice et autres opérations d'ordre ;
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente ;
- des taxes d'urbanisme ;
- des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département) ;
- des emprunts auprès des établissements de crédit.

2.2. Dépenses d'investissement

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

Désignation	Mandaté 2019 en €
REFECTION DES VOIRIES	1 784 618,38
GROUPE SCOLAIRE ANDRE-MALRAUX	1 427 530,18
ACQUISITIONS MOBILIERES	1 071 917,40
TRX D'ENTRETIEN SUR PATRIMOINE COMMUNAL	820 669,39
VOIRIES ET ESPACES PUBLICS	802 381,64
NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF	567 887,69
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	524 508,00
GROUPE SCOLAIRE LANGEVIN	439 045,21
PARVIS + VOIES DESSERTE MONTCONSEIL	427 275,12
PARC URBAIN MONTCONSEIL	373 077,55
VOILE	311 602,22
DEMOLITION EX-LANGEVIN	297 424,40
GYMNASE JEAN-MACE	245 929,28
AMENAGEMENT RUE MATISSE	226 956,17
NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF - LOYER L1	177 351,25
MONTAGNE-DES-GLAISES/PICASSO	102 106,87
CHAUFFAGE	94 543,82
ETUDES	84 968,64
ETUDES ET INGENIERIES OPAH	79 642,90
ACTION COEUR DE VILLE	75 492,00
Autres dépenses (< 70 K€)	318 742,20
	10 253 670,31

3. La dette :

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 6 627 949 € en 2019.

L'encours de dette est en baisse à 89,6 M € au 31 décembre 2019 :

	2019	2018
Capital restant dû	89 638 449 €	90 285 913 €
Taux moyen	2,79 %	2,97 %
Durée de vie résiduelle	12 ans et 3 mois	12 ans et 10 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 7 mois	7 ans
Nombre d'emprunts	31	29

Deux nouveaux emprunts ont été souscrits en 2019 :

- auprès de la Caisse d'Épargne pour 3 M € sur 15 ans au taux fixe de 0,71 % l'an ;
- auprès de la Banque Postale pour 3,3 M € sur 15 ans au taux fixe de 0,58 % l'an.

La commune a par ailleurs souscrit deux contrats de partenariat :

- Un contrat de PPP (partenariat-public-privé) relatif à la construction du groupe scolaire Paul-Langevin conclu le 9 mai 2012.

Solde de la part investissement au 31 décembre 2019 : 7 769 160,26 € TTC ;

- Un MP (marché de partenariat) relatif à la construction d'un nouveau centre administratif conclu le 24 juillet 2017.

Un avenant n° 1 a été signé le 5 novembre 2019.

Le bâtiment a été livré le 5 novembre 2019. Le personnel communal a aménagé dans les nouveaux locaux le 12 novembre suivant et l'ouverture au public a été effectuée le 14 novembre 2019.

Solde de la part investissement au 31 décembre 2019 : 18 888 996,37 € HT (22 489 444,40 € TTC)

Cet investissement permettra l'économie du loyer actuel versé pour la location des locaux du Darblay et la pleine propriété du bâtiment en fin de contrat.

4. Principaux ratios

Corbeil-Essonnes appartient désormais à la strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants

		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 328,05	1 324,00
2	Produit des impositions directes / population	581,45	658,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 460,77	1 488,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	186,21	266,00
5	Encours de dette / population	1 751,09	1 463,00
6	DGF / population	135,64	189,00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	63,45%	56,60%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100,21%	96,70%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,75%	17,90%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	119,87%	98,30%